

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

Délibération du Conseil d'administration n°8 du 07 mai 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h44

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 25

Délibération n°2019-7 approuvant le compte-rendu de la réunion n°7 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de l'EPCC

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le projet de compte-rendu de la réunion du n°7 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de l'EPCC ;

Sur proposition du président ;

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix des membres présents et représentés le compte-rendu de la réunion n° 7 du 12 mars 2019.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 25

Affichage le 07/05/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 07/05/2019

Transmission au contrôle de légalité le

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

JEAN-MARC BONNISSEAU